



LIVRET 1 COMMENT PLANTER EN VILLE ?

Fiche 1.7 Favoriser l'appropriation sociale des espaces publics plantés

De quoi s'agit-il ?



halte à l'ombre d'un Manguier (Saint-Louis, Marie-Galante)

Le guide pratique en faveur de la Nature en Ville en Guadeloupe découle du plan national pour la Ville Durable qui « vise à imaginer et mettre en œuvre une vision globale de la ville durable, partagée par tous : habitants, élus, aménageurs, constructeurs, urbanistes, architectes, paysagistes, mais aussi entreprises du bâtiment et des travaux publics, fournisseurs d'énergie, entreprises de transports en commun, commerçants, etc. ».

L'homme est donc au cœur de la démarche. Il est essentiel que la Nature en Ville tisse un lien étroit avec la population urbaine.

Pourquoi le faire ?

Aujourd'hui, près de 80 % de la population française vit en milieu urbain. La Guadeloupe n'échappe pas à la règle. Mais les citoyens n'abandonnent pas pour autant leur désir, leur besoin de présence végétale. Toutes les enquêtes ou sondages le montrent : la ville qu'ils appellent de leurs vœux est une « cité verte ». Que ce soit chez eux, au travail ou lors de flâneries citadines, les Français considèrent le végétal comme essentiel pour leur équilibre quotidien.

Au-delà des services environnementaux assurés par la Nature en Ville (biodiversité, lutte contre la pollution, régulation thermique, etc.), les études ont démontré son influence sur le bien-être social et individuel des citoyens : la fréquentation d'espaces publics plantés procure un apaisement, elle éveille les cinq sens, permet à l'esprit de s'évader, de lutter contre le stress de la vie quotidienne ... Il ne faut donc pas dissocier l'urbanité et les éléments de nature.

La Nature en Ville a, entre autre, comme objectif de rendre l'espace urbain plus accueillant et agréable pour les usagers. Il doit donc y avoir une bonne adéquation entre ce que proposent les aménagements urbains et ce qu'attend le public en ville. Dans certains cas, la Nature en Ville peut favoriser de nouveaux usages ou comportements, comme la pratique sportive par exemple.

La végétation urbaine peut aussi créer un attachement social fort : identité du quartier, souvenirs personnels, héritage intergénérationnel, usages associés à la présence de la végétation, qualité de la vue, etc. C'est souvent cet attachement personnel qui est à l'origine de protestations lors de l'abattage d'arbres en ville, lors de projets de rénovation urbaine par exemple.



La bonne appropriation sociale des espaces publics plantés a aussi comme objectif d'éviter les dégradations, volontaires ou involontaires, trop souvent constatées sur les espaces publics. Un espace apprécié et fréquenté par tous et à toute heure de la journée est mieux respecté qu'un espace délaissé où certaines franges de la population peuvent alors se « défouler » librement, pas toujours dans le respect des équipements installés. La Nature en Ville peut participer à rendre les espaces publics agréables et accueillants pour éviter ce type de dérive.



Comment le faire?

Pour préserver le lien tissé entre la population et la végétation urbaine quand la ville est amenée à se transformer, les nouvelles plantations peuvent gagner à rappeler la végétation présente avant travaux ou « antan lointan », comme un héritage. De cette manière, la permanence de l'espace public est assurée malgré les nouveaux aménagements. Cette précaution vaut également dans le cadre du renouvellement du patrimoine arboré urbain (v. fiche 3.5).

On peut aussi évoquer le patrimoine culturel guadeloupéen et notamment les valeurs magico-religieuses des plantes, ou leurs usages traditionnels : les « rimed razié » peuvent tout à fait avoir leur place en ville ! Cela peut participer à créer une ambiance familière pour les usagers de l'espace public, avec aussi une dimension pédagogique basée entre autre sur la transmission des valeurs et symboles des plantes entre générations ou dans le cadre de sorties scolaires.

L'appropriation sociale de la Nature en Ville peut être favorisée aussi par le dépassement du « beau » et l'intégration de « l'utile » dans les plantations urbaines. Cela peut se traduire notamment par la création de vergers urbains, renouant avec la fonction nourricière des plantes qui persiste encore en milieu rural (jardin créole) ou dans les « jardins de cases » à l'arrière des maisons de ville (espace privé). Les usages de cueillette persistent aux Antilles et se constatent aux bords des routes ou dans les espaces périurbains. La question est donc de savoir comment la ville peut laisser l'arbre fruitier occuper une place sur l'espace public. La contrainte d'entretien et de propreté des surfaces minérales imposent des précautions d'implantation ou de gestion sur les places publiques ou les trottoirs. En revanche, les possibilités restent entières sur les pelouses par exemple.



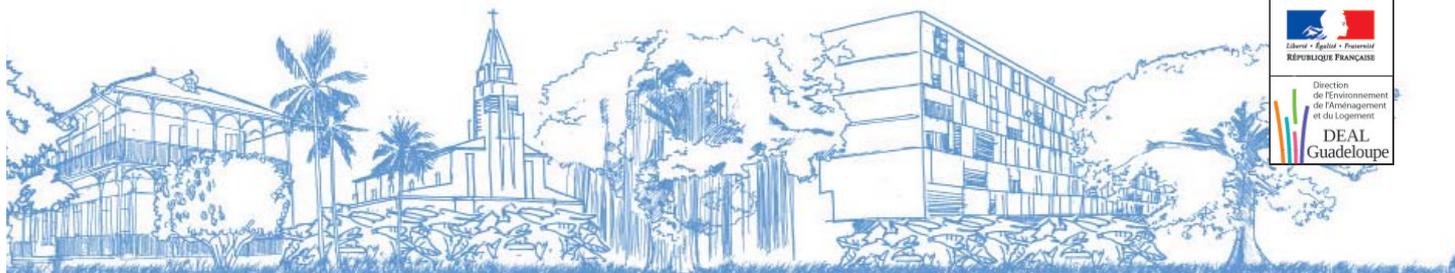
place utilisée pour le marché Man Réau (Pointe-à-Pitre)

Il y a aussi la solution des jardins familiaux, partagés ou communautaires (ces 3 notions sont proches). Certes, les jardins partagés sont associés le plus souvent à des usages semi-privatifs, ce qui n'est pas compatible *a priori* avec le statut et la vocation de l'espace public (sauf cas particuliers). Pour autant, c'est une forme de la Nature en Ville qu'il ne faut pas négliger car elle est très riche de lien social, entre voisins ou amis, et parce qu'elle permet de renouer un lien avec la nature, lien distendu par la vie en ville. C'est aussi un très bon support de biodiversité. On peut donc lui trouver une place au cœur d'un parc, en limite d'un grand square, sur des dents creuses urbaines, ou encore en accompagnement de grands ensembles de logements.

En outre, les espaces publics plantés favorisent l'implantation d'équipements tels que les jeux d'enfants ou même les parcours sportifs qui sont fortement porteurs de liens sociaux. Inversement, il ne faut pas oublier l'intérêt de la végétation d'accompagnement pour de tels équipements, pour le confort des parents qui surveillent leurs enfants par exemple et qui apprécient de pouvoir s'asseoir à l'ombre d'un arbre.



jardin créole spontané (résidence Louisy Mathieu, Les Abymes)



Quels exemples ?

Les sénats des anciens qui s'établissent traditionnellement sur les espaces publics bénéficient souvent de l'ombre généreuse de quelques grands arbres, comme sur la Place de la Victoire par exemple. C'est une forme locale d'appropriation de la Nature en Ville, très ancrée dans la culture guadeloupéenne.

A Cuba, les parcelles cultivées en ville sont fréquentes au cœur de la capitale, la Havane, malgré la densité du tissu urbain. C'est un des maillons principaux de l'agriculture urbaine, très développée à Cuba depuis le début des années 1990.

Les vergers urbains se développent aussi en France, comme c'est le cas sur le terre-plein central de l'avenue Henri Fréville, en entrée Sud de la Ville à Rennes (35). Cet aménagement, en plus de son intérêt productif, écologique et pédagogique, permet aussi une bonne scénographie de la transition entre la ville et la campagne.

A Trois-Rivières, le parc de la résidence Alloua Touna est à la fois destiné aux locataires des nouveaux logements de la SIKOA construits sur cette parcelle mais aussi à l'ensemble de la population du bourg qui peut s'y promener dans un cadre boisé, y profiter de la vue sur les Saintes, mais aussi y pratiquer la pétanque, jouer aux dames ou s'essayer aux agrès sportifs installés dans le cadre du programme régional de P3S (Parcours Sportif de Santé Sécurisé).



senat des anciens, à l'ombre d'un grand arbre



agriculture urbaine (Cuba)



le parc Alloua Touna (résidence Belmont à Trois Rivières - SIKOA), accessible aussi bien aux locataires qu'à la population locale

Fiche 1.7



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
de l'Environnement
de l'Aménagement
et du Logement
DEAL
Guadeloupe



➤ Pour en savoir plus...

Dispositions législatives

Le Plan Restaurer et valoriser la Nature en ville insiste sur la nécessité d'instaurer des espaces publics faisant l'objet d'une bonne appropriation de la population, à travers 4 engagements :

- ▶ engagement 7 : développer les espaces de nature de proximité
- ▶ engagement 12 : connaître la perception de la nature par les habitants
- ▶ engagement 13 : développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville
- ▶ engagement 16 : favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature

Références

- ▶ Val'Hor (2012). *Espaces verts : une importance largement reconnue mais des attentes encore à satisfaire*, article paru dans *En quête de Vert* n°36, avril 2012 (5 p.)
- ▶ Bourdeau-Lepage, L. *Nature(s) en ville*. Métropolitiques (50 p.)
- ▶ Plante & Cité : Larramendy, S. (2014). *Conception écologique d'un espace public paysager* (p.65, 82-83)
- ▶ Val'Hor (2014). *Villes vertes : quelques enseignements et initiatives pour promouvoir la présence du végétal et ses bénéfices sociaux*, article paru dans *En quête de Vert* n°59, mai 2014 (3 p.)
- ▶ AVA (association Action Vert l'Avenir) (2010). *Faire son jardin en ville : le guide du jardin partagé*, septembre 2010 (32 p.)
- ▶ Alterre Bourgogne (2010). « Des jardins pour créer bien-être et lien social » in *La nature urbaine, ressources pour une ville durable*, article paru dans *Repères* n°54, juin 2010 (p. 6-7)



place publique alliant conservation du patrimoine arboré traditionnel et ombrage (Pointe-Noire)

À lire aussi en complément :

Fiche 0.2,
Fiche 1.4,
Livret 2,
Fiche 3.2,
Fiche 3.5,
Fiche 5.1

Sitographie

- www.valhor.fr
- www.plante-et-cite.fr
- www.metropolitiques.eu/Nature-s-en-ville.html
- www.arehn.asso.fr/dossiers/jardin_partage/index.html
- jardins-partages.org

Glossaire

- * dent creuse urbaine : parcelle inoccupée au sein du tissu urbain ;
- * jardins familiaux : parcelles aménagées par une collectivité territoriale ou association et louées à des particuliers à la demande.
- * jardins partagés : jardins créés ou exploités collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village ;
- * sénat des anciens : espaces publics où se rencontrent les anciens pour échanger entre eux ou avec les générations plus jeunes